

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 juillet 2022

CM 002

Présents

Mmes : ALLEAUMME Laetitia
BENOITON Irène
MORANGE Isabelle
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs : LENOIR Guy
MARTIN Stéphane
MEMMO Nicola
SAINT-MARS Serge
STIGER Bruno

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Absents

Mme : DJEMAI Haurria
HERZ ayant donné procuration à
Madame Alleaume

Mrs : BOURILLON Pascal
TEMPLIER Alain

Le compte-rendu du conseil du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

TARIFS PRESTATIONS SCOLAIRE

Afin de prendre en compte la hausse des tarifs repas et goûter du prestataire, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire évoluer les tarifs associés.

Il propose, pour chaque enfant, les tarifs suivants pour une application à partir de la rentrée de septembre 2022 :

- Cantine : 4,90 €
- Garderie du Matin (Inchangé) : 2,90 €
- Garderie du Soir (Inchangé) : 4,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs liés aux prestations scolaires de la manière suivante :

- Cantine : 4,90 €
- Garderie du Matin (Inchangé) : 2,90 €
- Garderie du Soir (Inchangé) : 4,00 €

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés par un Drocourtois lors de la location de la salle polyvalente : Mauvais fonctionnement du réfrigérateur et absence d'un four à micro-ondes notamment.

Afin de palier à ces problèmes, Monsieur le Maire propose le remplacement du réfrigérateur, la mise en place d'un four à micro-ondes, le ménage systématique avant toute location, l'état des lieux à l'entrée fait le vendredi entre 16h30 et 19h et l'état des lieux à la sortie fait le dimanche soir suivant à 19h au plus tard.

Il propose également une évolution du tarif de location à 500,00 € pour une location du vendredi soir 19h au dimanche soir 19h.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Fixe, à l'unanimité, le nouveau tarif de location de la salle polyvalente du vendredi soir 19h au dimanche soir 19h à 500,00 €.

NON PRET ET NON LOCATION DU MATERIEL DES DIVERSES SALLES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire souhaite soumettre au Conseil Municipal une réflexion concernant le matériel des diverses salles de la Commune (Tables et chaises notamment) :

Faut-il le prêter, faut-il ne pas le prêter, faut-il le louer ?

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- De ne pas accepter de prêter et de louer le matériel des diverses salles de la Commune aux particuliers qui souhaiteraient utiliser ce matériel en dehors des diverses salles précitées,
- D'accepter de prêter le matériel des diverses salles de la Commune aux seules associations Drocourtoises quel que soit le lieu d'utilisation.

REMBOURSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE DES ENFANTS DE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose les nouvelles modalités de transport scolaire pour les enfants des petite et moyenne sections de l'école maternelle de Drocourt.

Ile de France Mobilités, via un transporteur, va assurer le transport des enfants mais les parents devront s'acquitter du prix de la carte scolaire régionale d'un montant de 24,00 €.

Monsieur le Maire propose de conserver la gratuité de ce service en remboursant aux Parents le prix de la carte scolaire régionale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de rembourser le prix de la carte scolaire régionale d'un montant de 24,00 € aux Parents dont les enfants empruntent le transport scolaire Régional assurant les trajets :
 - Drocourt – Ecole maternelle de Follainville-Dennemont le matin,
 - Ecole maternelle de Follainville-Dennemont – Drocourt le soir.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la manifestation réussie organisée le 18 juin 2022 par l'Association Sportive de Drocourt (ASD) et le Football Club de Drocourt (FCD).

Il donne lecture du courrier de ces associations reçu en date du 22 juin 2022 relatant un déficit de 54,92 € à l'issue de l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de verser une aide exceptionnelle de 54.92 € à l'ASD, charge à elle de répartir ce montant entre les deux associations.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 21h45.

Le Maire
D. PIERRET

